

responsables de structure

Les démarches environnementales exemplaires en interne

les actions de communication en interne
l'éco-exemplarité – l'éco-responsabilité
le système de management environnemental



Guide de mise en œuvre dans votre structure

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
Direction régionale Champagne-Ardenne

SOMMAIRE

	Page
CONTEXTE	3
PRESENTATION DU GUIDE	4
INTERETS DE CES DEMARCHES	6
LES DIFFERENTES DEMARCHES	
1. ACTIONS DE COMMUNICATION EN INTERNE	7
2. L'ECO-EXEMPLARITE	8
3. L'ECO-RESPONSABILITE	10
4. LE SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET L'ISO 14001 ...	12

CONTEXTE

Mettre en place une démarche environnementale en interne est aujourd'hui incontournable (conscience environnementale de la structure et des salariés, économies financières de fonctionnement, besoin d'être exemplaire vis à vis de ses partenaires).

Depuis 2012 l'ADEME et la Région Champagne-Ardenne (pour les projets menés conjointement) ont modifié les conventions de financement des chargés de mission au sein de vos structures (chambres consulaires, associations, collectivités...).

En effet chaque chargé de mission financé par l'ADEME, doit y conduire une démarche responsable.

La convention d'aide intègre désormais un paragraphe qui lui dégage du temps de travail pour ce type d'actions.

Pour l'ADEME et la Région, cela était une évidence : il faut être cohérent entre le fond (le chargé de mission parle développement durable sur le terrain) et la forme (sa structure et ses comportements professionnels doivent être exemplaires).

Et puis un chargé de mission co-financé, représente l'ADEME et la Région : difficile dans ce contexte d'envisager des comportements non responsables....

Cette initiative d'avoir intégré un paragraphe « démarches responsables » dans les conventions des chargés de mission, est une première en France.

Elle touche près de 50 chargés de mission en Champagne-Ardenne.

En tant que responsable de structure, il faut donc aujourd'hui vous approprier ces démarches !

PRESENTATION DU GUIDE

*Démarches environnementales exemplaires en interne :
Mais quelles démarches existent ? Laquelle adopter dans la structure ?
Comment mener le projet ? Comment faire adhérer le personnel ?
Comment faire vivre le projet et le faire progresser ?...*

Ce document synthétique a pour objectifs de vous :

- présenter le panorama des démarches internes possibles
- apporter de la matière et ainsi les clarifier
définition, méthode, facteurs de réussite, outils
- permettre de vous positionner sur l'une d'elles
savoir où placer le curseur
- comprendre ce que cela implique pour votre personnel et pour le chargé de mission.

Le guide présente les démarches crescendo, de la moins structurée à la plus structurée :



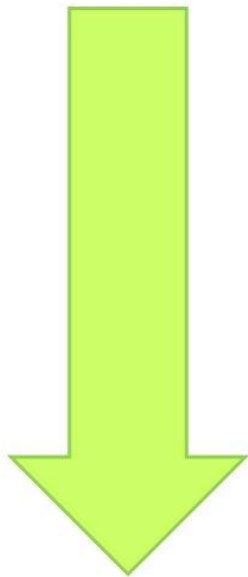
actions de communication
éco-exemplarité
éco-responsabilité
système de management environnemental.

Chacune se complète : la démarche N+1 reprend tous les éléments de la démarche N et en propose d'autres.

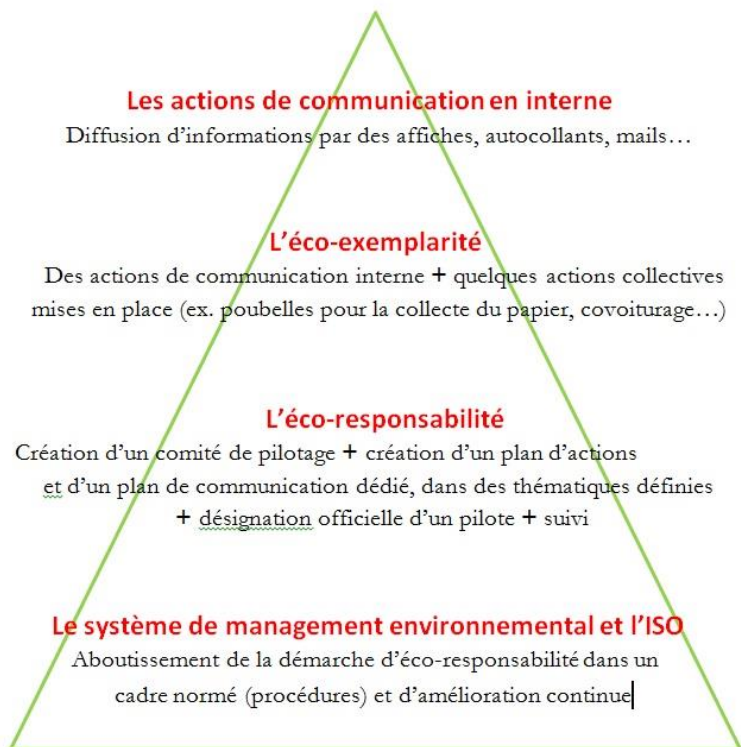
Pour information, l'ADEME a une démarche exemplaire en interne : en Champagne-Ardenne nous avons progressé jusqu'à l'obtention de la certification ISO14001 en 2009.

A retenir

Démarche la moins structurée ...



... à la plus structurée



Toutes ses démarches s'inscrivent dans une logique d'amélioration continue, nous vous invitons à passer au niveau supérieur à moyen ou long terme.

INTERETS DES DEMARCHES EXEMPLAIRES

Mettre en place une démarche environnementale exemplaire dans votre structure présente de nombreux avantages.

1. Des économies financières à la clé

Une démarche environnementale exemplaire en interne permet de dégager des économies de fonctionnement en touchant aux comportements voire aux investissements liés à l'énergie, l'eau....

2. De la crédibilité

Une démarche environnementale exemplaire en interne permet de crédibiliser votre structure car :

- vous êtes cohérent en appliquant à vous-même les messages « développement durable » que portent les chargés de mission à l'extérieur
- vos partenaires, vos cibles seront plus réceptifs à vos messages
- vous cernerez mieux les conditions de mise en place d'actions (difficultés à lever, facteurs de réussite, moyens à mobiliser) et vos collaborateurs pourront d'autant mieux en parler dans leur mission développement durable. Les conseils vers l'extérieur seront plus concrets et plus pertinents.

3. Une meilleure image

Mettre en œuvre une telle démarche valorise votre structure. Aujourd'hui l'environnement est un véritable argument pour valoriser son image.

LES DIFFERENTES DEMARCHES

1. LES ACTIONS DE COMMUNICATION EN INTERNE

Définition

Mettre en place des actions de communication en interne, permet de toucher aux comportements dans le but ultime de les faire changer, de les faire évoluer.

Quelques exemples d'actions de communication en interne :

- éditions papier
(affiches, mémos, consignes, expositions)
- newsletter
- réunions de sensibilisation
(générale de tout le personnel, point en réunion d'équipe)
- actions de démonstration
(distribution de thermomètres de bureau...)
- événements
(conférences, repas, moments conviviaux, spectacles, visites)
- boîte à idées ...

La méthode et votre implication

Chronologiquement voici les étapes

- que votre collaborateur en charge de cette mission en interne devra suivre
- et celles que vous devrez valider.

Etape	Votre collaborateur	Vous
0		Valider la mise en place d'une démarche environnementale exemplaire en interne et désigner la personne en charge de la mission
1	Réaliser le point sur ce qui a déjà été fait	
2	Créer le plan de communication	Valider le plan de communication
3	Lancer son opération de communication interne officiellement, de préférence lors d'une réunion de tout le personnel	Insister sur votre implication au même titre que celle du personnel, rassurer
4	Faire vivre le plan de communication	Réaliser des points réguliers, valider les actions de communication préparées, les annoncer

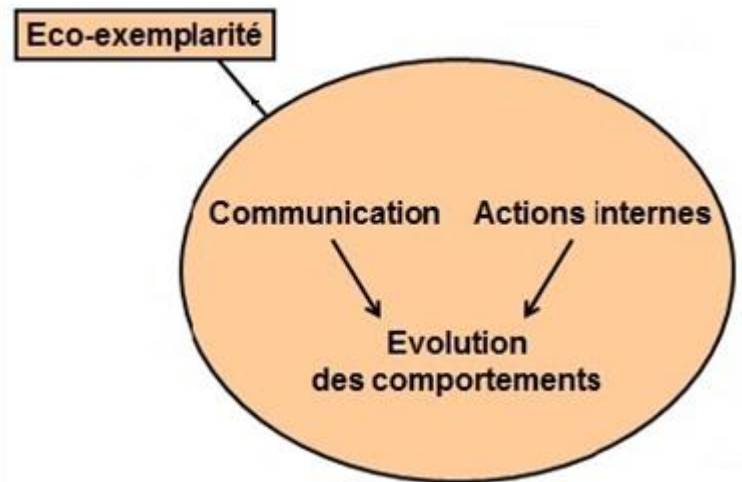
2. L'ECO-EXEMPLARITE

Définition

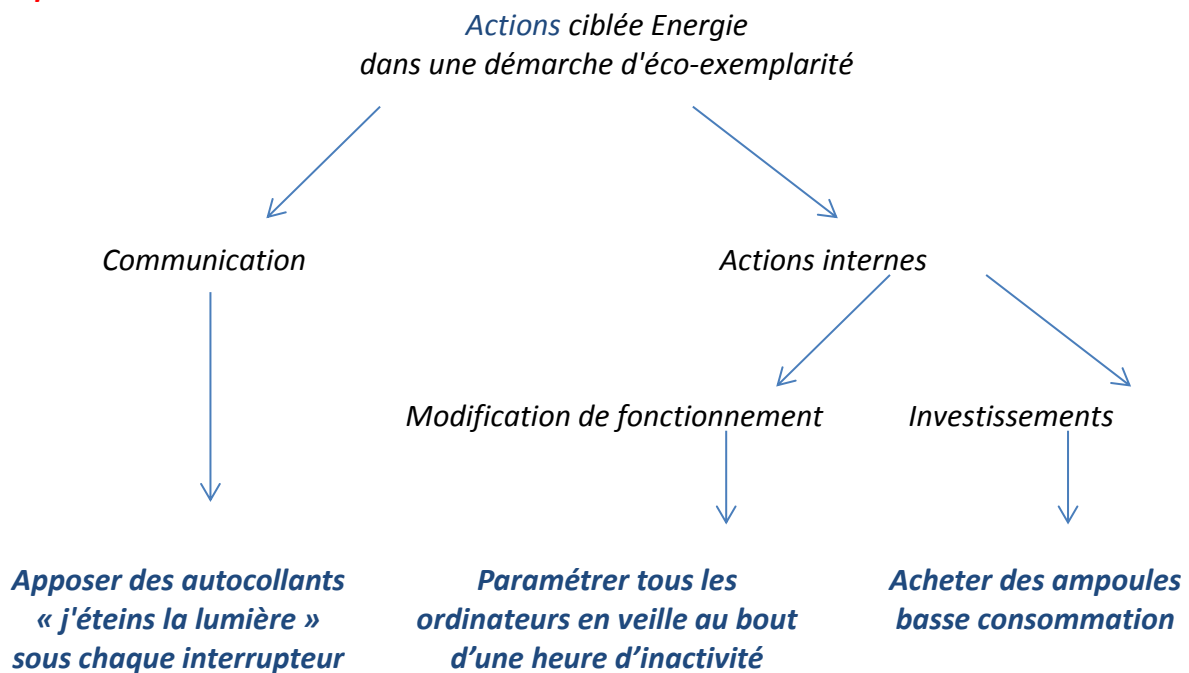
L'éco-exemplarité est une démarche qui propose de la communication **et** des actions internes sur des thèmes tels que l'énergie, les déchets, l'eau, la mobilité...

Ces actions internes en faveur de l'environnement se classent en 2 catégories :

- les actions de **modification de fonctionnement**
- **les investissements.**



Exemple



A noter

L'éco-exemplarité ne traite pas des thématiques plus larges « développement durable » telles que la santé, la prévention des risques ou la responsabilité sociale. Cela relève de l'**éco-responsabilité** (cf. p 10)

La méthode et votre implication

Chronologiquement voici les étapes

- que votre collaborateur en charge de cette mission en interne devra suivre
- et celles que vous devrez valider.

Etape	Votre collaborateur	Vous
0		Donner l'aval à l'éco-exemplarité dans votre structure et donner officiellement du temps et des moyens mis à disposition sur le sujet
1	Réaliser le point sur ce qui a déjà été fait	
2	Créer le plan de communication et le plan d'actions	Valider le plan de communication et le plan d'actions
3	Lancer l'opération d'éco-exemplarité officiellement de préférence lors d'une réunion de tout le personnel	Insister sur votre implication au même titre que celle du personnel, rassurer
4	Faire vivre le plan de communication et le plan d'actions	Réaliser des points réguliers, valider les actions de communication et les actions internes préparées, les annoncer

A noter

Vous pouvez mettre en place une démarche d'éco-exemplarité plus poussée avec un fonctionnement en mode projet. Cette méthodologie vous est présentée au chapitre suivant « éco-responsabilité »

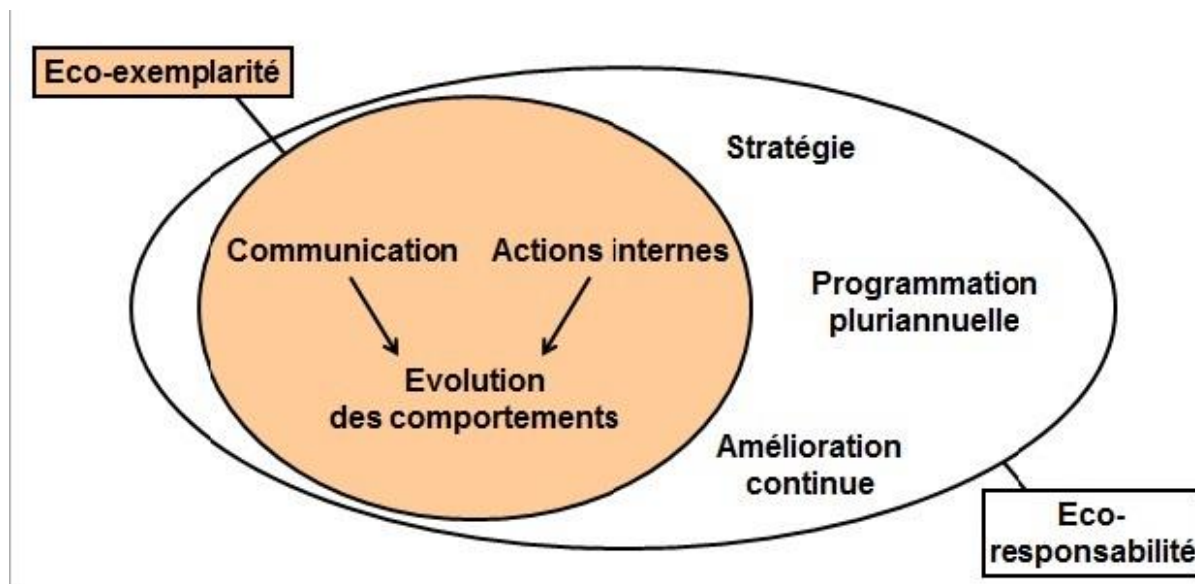
3. L'ECO-RESPONSABILITE

Définition

Pour certains, éco-exemplarité et éco-responsabilité représentent la même démarche.

Pour l'ADEME, l'éco-responsabilité vise à limiter les impacts de l'activité de votre structure sur l'environnement par une démarche :

- multi-thématique
déchets, eau, déplacements, achats, ...
- structurée
un état des lieux, des indicateurs, ...
- engagée dans le temps et les moyens.



La méthode et votre implication

Mettre en place l'éco-responsabilité en interne passe forcément par une méthode de gestion de projet.

Etape	Votre collaborateur	Vous
1	Lancer la démarche : <ul style="list-style-type: none">- former un comité de pilotage- définir le périmètre d'actions	Lancer la démarche : <ul style="list-style-type: none">- nommer un chef de projet et officialiser sa mission- former un comité de pilotage- définir le périmètre d'actions
2	Structurer la démarche <ul style="list-style-type: none">- réaliser un état des lieux- structurer un plan d'actions et un plan de communication	Structurer la démarche <ul style="list-style-type: none">- valider les plans d'actions et de communication
3	Lancer son opération d'éco-responsabilité officiellement de préférence lors d'une réunion de tout le personnel	Insister sur votre implication au même titre que celle du personnel, rassurer
4	Faire vivre son plan de communication et son plan d'actions	Engager le(s) responsable(s) du service ou la direction dans le projet
5	Structurer la démarche <ul style="list-style-type: none">- mettre en place un processus et des outils de suivi et d'évaluation- réaliser le suivi des actions	Réaliser des points réguliers, valider les actions de communication et les actions internes préparées, les annoncer

4. LE SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET L'ISO 14001

Définition

Le système de management environnemental (SME) est une démarche qui permet à votre structure de diminuer et de maîtriser l'impact de son activité sur l'environnement.

Elle conduit à :

- hiérarchiser les enjeux environnementaux
- définir des objectifs de performance
- mettre en œuvre des actions d'amélioration.

C'est une démarche **d'amélioration continue** qui inscrit l'engagement de votre structure dans la durée.

Il est possible de s'engager dans cette démarche :

- soit d'une façon globale via l'ISO 14001 (*) ou l'EMAS (**);
- soit par étapes via des dispositifs reposant sur le référentiel AFNOR NF X30-205 comme le «123 Environnement » ou la labellisation EnVol®.

La norme ISO 14001 est l'aboutissement de toutes les démarches environnementales exemplaires et du SME en particulier : elle valide lors d'un audit de certification la mise en place du SME.

Quelques points de repère

Mettre en place un SME implique de :

- *réaliser un diagnostic environnemental qui identifie les thèmes prioritaires de la structure (énergie, déchets, achat, mobilité...)*
- *définir un programme d'actions après analyse des impacts environnementaux*
- *créer un système documentaire composé de procédures, instructions et enregistrements (indicateurs)*
- *mettre en œuvre, suivre et évaluer pour définir le prochain programme d'actions*
- ...

A noter

La mise en œuvre d'un SME nécessite des moyens humains et financiers plus importants que pour les trois premières démarches internes présentées dans ce document.

Le temps dégagé par les partenaires dans la convention de financement du chargé de mission, n'est plus suffisant.

(*) L'ISO 14001 : une norme internationale pour définir le système de management environnemental de tout organisme.

(**) EMAS : Eco Management and Audit Scheme

Vos contacts ADEME en Champagne-Ardenne

Yann CARBAIN	Transports Espaces INFO → ENERGIE Surveillance de la qualité de l'air	yann.carbain@ademe.fr
Antoine CHIRON	Déchets ménagers	antoine.chiron@ademe.fr
Olivier FLAHAUT	Habitat – Tertiaire Déchets du BTP	olivier.flahaut@ademe.fr
Colette KEIL	Entreprises (industrie, artisanat) hors IAA	colette.keil@ademe.fr
Christelle LANCELOT	Agriculture, Industries agro-alimentaires (IAA) Recherche et innovation	christelle.lancelot@ademe.fr
Emilie LE FUR	Démarches climat air énergie (collectivités locales) SME interne	emilie.lefur@ademe.fr
Céline SCHEUER	Urbanisme Consommation durable Déchets Sites et sols pollués	celine.scheuer@ademe.fr
Sabine STRAZZIERI	Communication Formation	sabine.strazzieri@ademe.fr
Axel WYCKHUYSE	Energies renouvelables	axel.wyckhuyse@ademe.fr

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

direction régionale Champagne-Ardenne

116 avenue de Paris - 51038 Châlons-en-Champagne cedex

tél. 03 26 69 20 96 – fax : 03 26 65 07 63

champagne-ardenne@ademe.fr

www.champagne-ardenne.ademe.fr

